

# Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIV

VENDREDI, 12 DÉCEMBRE 1902

No 24

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547  
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00  
Canada et Etats-Unis - 1.50  
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

**Le Prix Courant, Montréal.**

## LE CAPITAL ET LA CIRCULATION DES BANQUES

En examinant le dernier rapport des banques publié dans la "Gazette du Canada" nous avons fait remarquer l'augmentation considérable de la circulation, c'est-à-dire des billets émis par les banques dans le public. Le rapport des banques était daté du 31 octobre et ne donnait pas encore le maximum de la circulation qui a été atteint dans la 1ère quinzaine de novembre seulement; alors que la plupart des banques étaient tellement à court de leurs propres billets qu'elles remettaient en circulation les billets des autres banques qu'elles recevaient à leurs guichets soit en dépôts, soit en paiement de billets commerciaux, alors qu'en temps normal, les bank-notes sont compensées entre banques par la Chambre de compensation.

Les demandes légitimes de crédit pour des fins commerciales ne sont pas en tout temps également fortes. S'il arrive, comme cette année en octobre et en novembre, que les banques épuisent en quelque sorte le montant des billets que la loi leur permet d'émettre, il arrive aussi qu'en certains mois, les rentrées des avances se font sur une large échelle et remettent les banques en possession d'une forte partie de leur circulation antérieure.

La circulation étant basée sur le chiffre du capital payé, il s'ensuit que toute banque qui arrive à l'épuisement de sa circulation à un moment donné, se trouve dans l'obligation, si elle veut ne pas mettre arrêt au développement de ses affaires, d'augmenter le montant de son capital.

Il y a donc une relation étroite entre la circulation et le capital d'une banque, peut-être trop étroite quand il s'agit de faire face à de certaines éventualités, par exemple dans une période de rareté de l'argent, telle que celle que nous venons de traverser.

Il est de certaines époques où l'argent est rare parce que les capitaux sont craintifs; ils se cachent ou cherchent un emploi au dehors quand, par exemple, la situation est troublée, peussaine ou critique sur les lieux de leur destination

naturelle. Leur rareté en ce cas est factice et l'abondance revient quand changent les circonstances qui les avaient éloignés. Dans ce cas c'est moins à la rareté de l'argent qu'aux causes qui l'ont raréfié qu'il convient de chercher le remède.

Il n'en est pas de même quand le développement normal et régulier des affaires est la cause de la rareté de l'argent.

Sous peine de retourner en arrière ou tout au moins d'arrêter la marche en avant, il faut que nos banques, quand la nécessité s'en fait sentir, puissent trouver les ressources indispensables à la continuité de la prospérité du commerce, des industries et de l'agriculture.

Au Canada tous les jours se découvrent de nouvelles sources de richesses à exploiter et dans les champs d'exploitation connus, il s'en faut de beaucoup que toutes les places soient prises. Nous devons, pendant bien des années à venir, assister à la mise en valeur d'immenses étendues de terres non défrichées et à la création d'immenses usines qui emploieront les matières premières que renferme le sous-sol. La culture et l'industrie fourniront en quantité des produits d'exportation qui, pour être mis en mouvement, nécessiteront l'emploi de capitaux considérables. Ce sont ces capitaux qui ne doivent pas manquer au moment où leur défaut pourrait entraîner de graves conséquences. Il faut donc que la circulation des banques ait une certaine élasticité dans des occasions et pour des besoins spéciaux.

Nous savons que les banques canadiennes ont pour principe qu'il ne faut toucher à l'Acte des banques que le moins possible, elles n'y voudraient voir d'amendements que tous les dix ans, c'est-à-dire à l'époque où obligatoirement il doit revenir dans le Parlement.

Cependant, il faudra peut-être se départir de ce principe si, comme nous l'espérons, le Canada ne s'arrête pas dans la voie du progrès où il est résolument entré.

En effet, si, pour augmenter la circulation, il faut augmenter en même temps le capital, la loi exige que le nouveau capital soit offert avant tout aux anciens